

**Mairie de Mortefontaine****18 rue Corot****60128 Mortefontaine****03 44 54 31 56****mairie@mortefontaine-oise.fr**

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Nombre de membres		10	
Présents		6	
En exercice		10	
Qui ont pris part à la délibération		6	
Date de convocation du conseil municipal		16 novembre 2024	
Secrétaire de séance		François Pinson	
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo		X	
Barbara Dufossé		X	
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden		X	

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

DÉLIBÉRATION n°42-2024

OBJET : Interdiction de la déambulation des chiens sur certaines zones publiques

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. le Maire.

Considérant la nécessité de préserver la sécurité, l'hygiène et la tranquillité des usagers sur certaines zones publiques ;

Considérant les plaintes des habitants concernant les nuisances causées par la présence de chiens dans ces espaces ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : Interdiction :

La déambulation des chiens, même en laisse, est interdite sur :

- Le pourtour de l'église, classé ancien cimetière,
- Les abords de la salle des fêtes entre le parking et la rue de l'église,
- L'aire de jeux pour enfants.

Article 2 : Exceptions

Les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont exemptés de cette interdiction.

Article 3 : Sanctions

Les contrevenants s'exposent à une amende de 68 euros, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mise en œuvre

Le Maire est chargé de l'exécution de cette délibération, qui sera publiée et affichée selon les modalités légales.

Fait et Délibéré les jour, mois et susdits.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Jacques FABRE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de MORTE-FONTAINE' with the number '60128' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Fabre'.